

INVESTISSEMENTS

Société Générale (FR)

Auto-Callable Note Eurozone 2028

Titre de créance avec remboursement du capital investi à échéance en EUR émis par Société Générale et distribué par Beobank NV/SA



Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

- Une durée d'investissement maximale de 5 ans.
- Prix de souscription : 100%⁽¹⁾ de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure).
- Les modalités de remboursement et de rendement sont associées à l'indice **EURO STOXX 50®**, composé de 50 actions de sociétés de la zone Euro sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière flottante.
- **Une possibilité de remboursement automatique anticipé du capital⁽¹⁾⁽²⁾ (soit 1.000 EUR par coupure) majoré d'un gain⁽¹⁾⁽²⁾ de 10% brut ou 7% net en année 2** si le cours de clôture de l'indice observé le 27 janvier 2025 est supérieur ou égal à 100% de sa valeur initiale.
- En l'absence de remboursement automatique anticipé, un remboursement à l'échéance de **l'intégralité du capital initial investi⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'une plus-value⁽¹⁾⁽²⁾ potentielle correspondant à 215% de la performance moyenne finale positive⁽³⁾ de l'indice EURO STOXX 50®**. La performance moyenne finale de l'indice étant égale à la variation entre son niveau initial et son niveau final moyen de référence. **Si cette performance est négative, le remboursement à l'échéance ne consistera qu'en l'intégralité du capital initial investi⁽¹⁾⁽²⁾**. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice.
- **Émetteur : Société Générale** [S&P : A avec perspective stable, Moody's : A1 avec perspective stable]⁽⁴⁾.
- **Le montant total des frais du produit Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028, avec une durée d'investissement de maximum 5 ans, est au maximum de 6,5%** (soit 65 EUR par coupure). Il s'agit de la somme des frais d'entrée de 2%, des frais de structuration de 2% maximum et des frais de distribution de 2,50% maximum⁽⁵⁾. Les frais totaux réels s'élèvent à 4,88% au 31/10/2022.

Nous vous conseillons de lire attentivement la Documentation juridique (telle que définie dans ce document en page 9) avant d'investir dans ce produit. En cas de plainte, vous pouvez vous référer à la section « Services plaintes » en page 11 de ce document.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2%.

⁽²⁾ Hors fiscalité applicable. Hors faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.

⁽³⁾ Le niveau final moyen de référence est égal à la moyenne des cours de clôture relevés aux 3 dates d'observation suivantes : 27 janvier 2026, 27 janvier 2027, 27 janvier 2028. Cette valeur finale moyenne pourra être tant inférieure que supérieure à la valeur de l'indice réellement observée à l'échéance.

⁽⁴⁾ Ratings au 14/11/2022. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understandingratings et https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004

⁽⁵⁾ Frais applicables en cas de détention du produit jusqu'à l'échéance. Plus de détails sur les frais du produit notamment en cas de revente avant l'échéance sont disponibles en page 10.

Type d'investissement

Le produit **Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028** est un titre de créance structuré (ci-après la (les) « Note(s) »). En souscrivant à ce produit, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur, Société Générale, qui s'engage, en contrepartie d'un prix d'achat de 100% de la valeur nominale⁽¹⁾, à rembourser à l'échéance un minimum de 100% de la valeur nominale⁽¹⁾ majorée de 215% de l'éventuelle performance moyenne finale positive de l'indice EURO STOXX 50®, en l'absence de remboursement automatique anticipé. Si cette performance est négative, aucune plus-value n'est versée mais 100% de la valeur nominale est remboursé à l'échéance.

A l'issue de l'année 2, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, ce produit offre à l'investisseur 100% du capital initial investi⁽¹⁾ plus un gain de 10% brut⁽¹⁾ soit un gain de 7% net⁽²⁾.

Vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre une partie ou la totalité du capital investi, en cas de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur Société Générale.

Un investissement axé sur la zone Euro

Grâce au produit **Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028**, vous visez le potentiel boursier des principales entreprises de la zone Euro. Plus d'informations sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E>. Le contexte économique actuel peut avoir un impact sur le potentiel boursier de ces entreprises de la zone Euro.

Objectif du produit

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Votre rendement potentiel est en effet associé à la performance de l'indice **EURO STOXX 50®**. Comme vous n'investissez pas directement dans les actions qui composent l'indice, vous n'exposez donc pas directement votre capital au risque élevé de ce type d'actifs. Au contraire, vous savez dès le départ que vous pourrez bénéficier d'un remboursement à l'échéance de la valeur nominale⁽¹⁾, en l'absence de remboursement automatique anticipé, ou lors d'un remboursement automatique anticipé à l'issue de l'année 2. L'indice retenu permet une exposition de l'investisseur à l'éventuelle hausse des actions qui le composent en cours de vie du produit (en année 2) ou à l'échéance. À l'échéance, le gain potentiel sera égal à 215 % de la performance moyenne positive de l'indice calculée entre l'année 3 et l'année 5.

Focus sur l'indice EURO STOXX 50®

L'indice **EURO STOXX 50®** (code ISIN : EU0009658145) a été créé par l'entreprise STOXX®.

STOXX®, créé en 1997, est un fournisseur suisse spécialisé dans le développement, le calcul et la gestion d'indices des marchés financiers.

Vous trouverez plus d'informations sur ce partenaire sur www.stoxx.com

Lancé en février 1998, l'indice EURO STOXX 50® a pour objectif de refléter les performances boursières de 50 entreprises de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière flottante.

La composition de l'indice est revue tous les ans en septembre, ce qui permet d'éliminer les actions qui ne répondent plus aux critères de sélection financiers.

L'indice EURO STOXX 50® adossé à la Note est un indice de type « Price Return ». Avec ce type d'indices, les dividendes des actions ne sont pas réinvestis et n'affectent donc pas directement la valeur de l'indice (par opposition à un indice de type « Total Return »). Il convient de préciser que l'investisseur ne bénéficie pas directement des dividendes distribués sur la base des actions qui composent l'indice.

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX 50® et pourrez en suivre l'évolution sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E>.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2%, hors fiscalité applicable. Hors faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.

⁽²⁾ Hors frais d'entrée de 2% et après prélèvement du précompte mobilier sur le gain (en se basant sur l'hypothèse que l'investisseur est une personne physique résidente en Belgique). Hors faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.

Description de l'indice EURO STOXX 50®

Méthodologie de sélection des 50 actions :

1

Univers d'investissement

Les actions de 8 pays de la zone Euro: Allemagne, Belgique, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas et Espagne.

2

Filtre de Capitalisation

Sélection des 50 actions présentant les plus grandes capitalisations boursières flottantes⁽¹⁾.

3

Pondération

Les 50 actions ainsi sélectionnées sont ensuite pondérées sur la base de leur capitalisation boursière flottante⁽¹⁾: les actions avec les plus grandes capitalisations ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10%.

L'indice EURO STOXX 50®

L'indice EURO STOXX 50® adossé à la Note est un indice de type « Price Return ». Avec ce type d'indices, les dividendes des actions ne sont pas réinvestis et n'affectent donc pas directement la valeur de l'indice (par opposition à un indice de type « Total Return »). Il convient de préciser que l'investisseur ne bénéficie pas directement des dividendes distribués sur la base des actions qui composent l'indice.



(1) La capitalisation boursière flottante est le nombre de titres de capital d'une société qui circulent sur le marché boursier.

Composition de l'indice⁽¹⁾

en date du 14 novembre 2022 susceptible d'évolution

(1) Source: <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E>, au 14 novembre 2022. La composition de l'indice est revue tous les ans en septembre

Société	Secteur	Pays
ANHEUSER-BUSCH INBEV	Consommation de base	Belgique
AHOLD DELHAIZE	Consommation de base	Pays-Bas
ADIDAS	Consommation discrétionnaire	Allemagne
ADYEN	Technologies de l'information	Pays-Bas
AIR LIQUIDE	Matériaux	France
AIRBUS	Industrie	France
ALLIANZ	Assurance	Allemagne
ASML HLDG	Technologies de l'information	Pays-Bas
BASF	Matériaux	Allemagne
BAYER	Santé	Allemagne
BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	Banque	Espagne
BMW AG	Consommation discrétionnaire	Allemagne
DANONE	Consommation de base	France
BNP PARIBAS	Banque	France
CRH	Matériaux	Irlande
AXA	Assurance	France
DEUTSCHE BOERSE	Service financier	Allemagne
VINCI	Industrie	France
DEUTSCHE POST	Industrie	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM	Services de communication	Allemagne
ESSILORLUXOTTICA	Santé	France
ENEL	Services aux collectivités	Italie
ENI	Energie	Italie
FLUTTER ENTERTAINMENT	Consommation discrétionnaire	Irlande
IBERDROLA	Services aux collectivités	Espagne
INFINEON TECHNOLOGIES	Technologies de l'information	Allemagne
ING GRP	Banque	Pays-Bas
INTESA SANPAOLO	Banque	Italie
INDUSTRI DE DISENO TEXTIL SA	Detail	Espagne
KERING	Consommation discrétionnaire	France
LINDE	Matériaux	Allemagne
MERCEDES-BENZ GROUP	Consommation discrétionnaire	Allemagne
LVMH MOET HENNESSY	Consommation discrétionnaire	France
MUENCHENER RUECK	Assurance	Allemagne
NORDEA BANK	Finance	Finlande
NOKIA	Technologies de l'information	Finlande
L'OREAL	Consommation de base	France
PROSUS	Consommation discrétionnaire	Pays-Bas
PERNOD RICARD	Consommation de base	France
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	France
SAFRAN	Industrie	France
SANOFI	Santé	France
BCO SANTANDER	Banque	Espagne
SAP	Technologies de l'information	Allemagne
SIEMENS AG-REG	Industrie	Allemagne
STELLANTIS	Automobile	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	France
TOTALENERGIES	Energie	France
VONOVIA	Immobilier	Allemagne
VOLKSWAGEN PREF	Automobile	Allemagne

Mécanisme du produit

En cours de vie et à l'échéance, les modalités de remboursement et de rendement de la note Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028 seront déterminées par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® par rapport à sa valeur initiale.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

- A l'issue de l'année 2, si à la date d'évaluation, le niveau intermédiaire de référence de l'indice est supérieur ou égal à la Barrière de remboursement anticipé, le produit fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé à la date correspondante et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure)
+
un gain de 10% (brut)

- Sinon, le produit continue jusqu'à l'échéance.

La **Barrière de remboursement anticipé** s'élève à 100% du niveau initial de référence de l'indice.

Le **niveau initial de référence de l'indice** est le cours de clôture de l'indice constaté le 27 janvier 2023⁽²⁾.

Le **niveau intermédiaire de référence de l'indice** est le cours de clôture de l'indice constaté le 27 janvier 2025⁽²⁾.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 5 ans

Si le produit n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé :

- Si la **Performance Moyenne Finale de l'indice est positive**, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure)
+
215% de la Performance Moyenne Finale de l'indice.

- Sinon, si la **Performance Moyenne Finale de l'indice est négative ou nulle**, aucune plus-value n'est versée et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ :

100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure)

La **Performance Moyenne Finale**⁽³⁾ est égale à la différence entre le niveau final moyen de référence de l'indice et le niveau initial de référence de l'indice, divisée par le niveau initial de référence de l'indice.

Le **niveau final moyen de référence de l'indice** est égal à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice constatés le 27 janvier 2026, le 27 janvier 2027 et le 27 janvier 2028⁽²⁾.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite de l'émetteur, l'investisseur risque de perdre tout ou une partie du capital investi.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite, risque de faillite ou de bail-in de l'émetteur (Société Générale).

⁽²⁾ Si l'une de ces dates n'est pas un jour de bourse, alors cette date, ainsi que les dates d'évaluation suivantes seront respectivement reportées au jour de bourse suivant.

⁽³⁾ La Performance Moyenne Finale pourra être inférieure ou supérieure à la performance de l'indice à la dernière date d'évaluation finale.

Scénarios de performance

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés disponible à l'adresse suivante : <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures> et sur le site de l'initiateur : <http://kid.sgmarkets.com>. Ces scénarios sont fournis par l'Émetteur (Société Générale) et calculés sur base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N°1286/2014). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Illustration 1

- À l'issue de l'année 2, **la valeur de l'indice est inférieure à la Barrière de remboursement anticipé**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ incluant, le cas échéant, le gain, n'est donc pas activé et **le produit se poursuit jusqu'à échéance**.
- À l'échéance des 5 ans, la Performance Moyenne Finale de l'indice est négative (-27%).
- L'investisseur bénéficie⁽¹⁾ alors d'un droit au **remboursement à 100% de la valeur nominale** (1,000 EUR par coupure) **sans gain supplémentaire**. Ce qui correspond à un rendement actuariel brut⁽²⁾ de -0,39%⁽³⁾.

Illustration 2

- À l'issue de l'année 2, **la valeur de l'indice est inférieure à la Barrière de remboursement anticipé**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ incluant, le cas échéant, le gain, n'est donc pas activé et **le produit se poursuit jusqu'à échéance**.
- À l'échéance des 5 ans, la Performance Moyenne Finale de l'indice est positive (+3%).
- L'investisseur bénéficie⁽¹⁾ alors d'un droit au **remboursement à 100% de la valeur nominale** (1,000 EUR par coupure) **majorée d'un gain de 215% de la Performance Moyenne Finale de l'indice** calculée sur les 3 dernières années (3%), soit 106,45% (= 2,15 x 3%) de la valeur nominale (1,064 EUR par coupure). Ce qui correspond à un rendement actuariel brut⁽²⁾ de 0,85%⁽³⁾ et net⁽²⁾ de 0,49%⁽⁴⁾.

Illustration 3

- À l'issue de l'année 2, **la valeur de l'indice est inférieure à la Barrière de remboursement anticipé**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ incluant, le cas échéant, le gain, n'est donc pas activé et **le produit se poursuit jusqu'à échéance**.
- À l'échéance des 5 ans, la Performance Moyenne Finale de l'indice est positive (+16%).
- L'investisseur bénéficie⁽¹⁾ alors d'un droit au **remboursement à 100% de la valeur nominale** (1,000 EUR par coupure) **majorée d'un gain de 215% de la Performance Moyenne Finale de l'indice** calculée sur les 3 dernières années (16%), soit 134,40% (= 2,15 x 16%) de la valeur nominale (1,344 EUR par coupure). Ce qui correspond à un rendement actuariel brut⁽²⁾ de 5,65%⁽³⁾ et net⁽²⁾ de 3,98%⁽⁴⁾.

Illustration 4

- À l'issue de l'année 2, **la performance de l'indice est de +15%**.

La performance étant supérieure à la Barrière de remboursement anticipé, **le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé** et l'investisseur bénéficie⁽¹⁾ alors d'un droit au **remboursement égal à 100% de la valeur nominale** (1,000 EUR par coupure) **majoré d'un gain de 10% brut**, soit 110,00% de la valeur nominale (1,100 EUR par coupure). Ce qui correspond à un rendement actuariel brut⁽²⁾ de 3,81%⁽³⁾ et net⁽²⁾ de 2,40%⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée de 2 % et hors fiscalité applicable. Hors faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.






⁽²⁾ Sur base du prix de souscription de 100 %, plus frais d'entrée de 2 %.

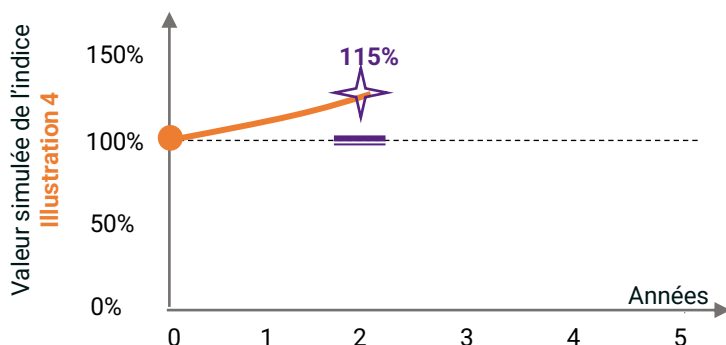
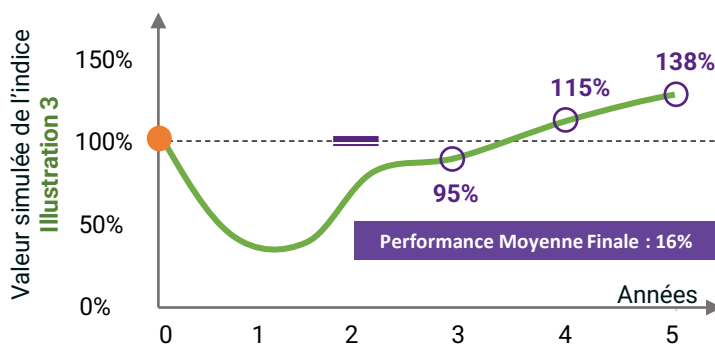
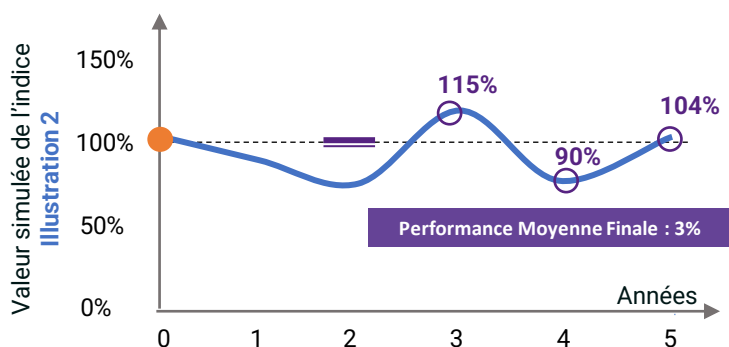
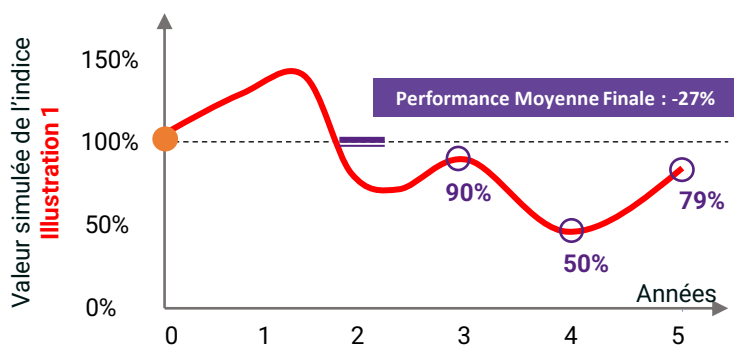
⁽³⁾ Avant déduction du précompte mobilier.

⁽⁴⁾ Après déduction du précompte mobilier.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Légendes des illustrations :		Valeurs de l'indice		Barrière de remboursement anticipé en année 2
				Constatations intermédiaires de l'indice
				
				



Exemple de calcul de la Performance Moyenne Finale⁽¹⁾ de l'indice à l'échéance des 5 ans. Le cours de clôture de l'indice constaté le 27 janvier 2023 est de : 100% (« niveau initial de référence de l'indice »). La moyenne arithmétique des 3 cours de clôture de l'indice constatés au cours des 3 dernières années est de : $(90\% + 50\% + 79\%) / 3 = 73\%$. La Performance Moyenne Finale de l'indice à l'échéance est donc de : $=(73\% - 100\%) / 100\% = -27\%$. L'investisseur n'aura pas droit à une plus-value.

(1) La Performance Moyenne Finale pourra être inférieure ou supérieure à la performance de l'indice à la dernière date d'évaluation finale.

Principaux risques

(1) Notation en vigueur au 14 novembre 2022. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Vous trouverez de plus amples informations sur le système de notation sur le site suivant : <https://investors.societegenerale.com/fr/informations-financieres-et-extra-financiere/notations/notations-financieres>

Risque de rendement

En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'investisseur ne bénéficiera pas de l'intégralité de la hausse de l'indice sous-jacent ni du multiplicateur de 215%. A l'échéance, la Performance Moyenne Finale pourra être inférieure ou supérieure à la performance de l'indice à la dernière date d'évaluation finale.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur Société Générale (qui bénéficie d'une notation ⁽¹⁾ A selon S&P et A1 selon Moody's. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004). Si l'Émetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un risque de faillite, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Émetteur peut avoir des répercussions sur le prix du marché de Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Émetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Notes (bail-in) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des gains potentiels et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.

Risque relatif à l'Indice sous-jacent

En cas d'événement externe, non imputable à l'Émetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Société Générale (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Émetteur et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'a minima 100% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur) conformément aux dispositions du Programme d'Émission (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Émission (pages 22, 23, 247, 408, 422).

Risque en cas de revente avant l'échéance (en dehors du cas de remboursement automatique anticipé)

Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie, en cas de revente avant l'échéance. En cas de sortie du produit avant l'échéance, le prix du produit peut être inférieur au montant du capital investi. Le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Risque de fluctuation du prix du produit

L'investisseur doit être conscient que le prix de Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028 peut, pendant la durée de ce produit, être inférieur au montant du capital investi (hors frais). Il peut alors subir une perte en capital en cas de revente avant l'échéance. De plus, il doit veiller à ce que son horizon d'investissement corresponde à la durée d'investissement de Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028. Le droit au remboursement du capital ne vaut qu'à la date d'échéance. Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut être volatile, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution de l'indice EURO STOXX® 50, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Émetteur. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement.

Risque de liquidité

Ce titre n'est listé sur aucune Bourse. Société Générale assurera la liquidité de ce produit en se portant acquéreur (fourchette bid/mid de 0,5% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1%) sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix (hors taxe sur les opérations de bourse/impôts éventuels) déterminé par Société Générale en fonction des paramètres du moment (cf. Fiche technique, rubrique « Revente avant l'échéance »). Tous les ordres de vente doivent être communiqués au distributeur chaque mercredi avant 10h. Le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres.

Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité insurmontable pour l'Émetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Émetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des Notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des Notes. Dans le pire des cas, le montant recouvré pourrait être nul. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Émission (page 191).

Risque relatif à l'inflation

Si le contexte économique de forte inflation devait perdurer dans les prochaines années, comme c'est le cas actuellement, alors il se pourrait que le rendement réel soit négatif.

Données techniques

(1) Notation en vigueur au 14 novembre 2022. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Vous trouverez de plus amples informations sur le système de notation sur le site suivant : <https://investors.societegenerale.com/fr/informations-financieres-et-extra-financiere/notations/notations-financieres>.

Informations générales

Devise : EUR

Code ISIN : XS2508319600

Emetteur : Société Générale [S&P : A (stable), Moody's : A1 (stable). Ratings⁽¹⁾ au 14/11/2022. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings et https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=pbcr_79004. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients de Beobank ayant souscrit à ce produit en seront informés. Un document avec le credit rating de l'émetteur est disponible sur la page web <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures> et les clients ayant souscrit seront informés par communication personnalisée de toute modification importante.

Distributeur : Beobank NV|SA

Indice sous-jacent : l'indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index)

Informations juridiques

Documentation juridique :

Les « Notes » Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028, émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de « Final Terms » (Conditions Définitives datées du 21/11/2022 (les « Final Terms »)) dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 01/06/2022 (complété par ses éventuels suppléments à venir) et approuvé par la CSSF le 01/06/2022 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Les approbations par la CSSF ne doivent pas être considérées comme avis favorables de la part de la CSSF sur les titres de créance. Le Prospectus de Base, le(s) supplément(s) à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur kid.sgmarkets.com) sont disponibles. Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés ainsi que les autres documents liés à cette offre sur le site web de Beobank : <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>. Avant l'acquisition du produit, les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Conditions Définitives, du document d'informations clés et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique « Facteurs de Risques » de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce produit disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.

Droit applicable : Droit anglais

Information complémentaire de droit belge :

L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non applicables via les conditions définitives. L'Émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier, les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application de la Documentation Juridique de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à ce dernier.

Profil d'investisseur

Ce produit est destiné aux investisseurs présentant un profil « modéré à dynamique ». Il peut également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/developper-son-portefeuille. Le produit doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances, d'expériences et de préférences en matière de durabilité.

Données techniques (suite)

Le montant total des frais du produit Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028, avec une durée d'investissement de 5 ans, est au maximum de 6,5% (soit 65 EUR par coupure). Il s'agit de la somme des frais d'entrée de 2%, des frais de structuration de 2% maximum et des frais de distribution de 2,50% maximum. Indicativement, les frais totaux réels s'élèvent à 4,88% au 31/10/2022.

Frais inclus dans le prix d'émission

Frais de structuration : 2% maximum

Frais de distribution : Société Générale verse à Beobank NV | SA une commission d'un montant maximum de 2,50% du montant effectivement placé (le pourcentage exact est déterminé après la clôture de la période de souscription et sera disponible sur www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures. Ces frais de distribution ainsi que les frais de structuration sont déjà inclus dans le prix d'émission (100%).

Frais non inclus dans le prix d'émission

Frais d'entrée : 2%

Frais de sortie : • 0% à l'échéance

• En cas de revente avant l'échéance :

- Frais de sortie de 0,50% de frais de courtage prélevés par le Distributeur

- 0,50% correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1% (cf.rubrique "Revente avant l'échéance")

- Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR)

Autres frais : Pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par Beobank NV/SA à ses clients (notamment les frais de transaction en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure «Tarification des principales opérations sur titres » disponible gratuitement en agence ou sur www.beobank.be/fr/particulier/tarifs

Souscription

Période de commercialisation : 23 novembre 2022 au 24 janvier 2023

Date d'émission et de paiement : 27 janvier 2023

Valeur nominale : 1.000 EUR par coupure

Prix d'émission : 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure)

Prix d'achat incluant les frais d'entrée : 102% de la valeur nominale (1.020 EUR par coupure)

Montant de l'émission: Maximum 40.000.000 EUR

Durée

Date d'échéance : 03/02/2028 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)

Date d'évaluation initiale de l'indice : 27/01/2023

Date d'évaluation de remboursement automatique anticipé : 27/01/2025

Date de remboursement automatique anticipé : 03/02/2025

Dates d'évaluation finale de l'indice : 27/01/2026, 27/01/2027, 27/01/2028

Remboursement ⁽¹⁾

Remboursement automatique anticipé (année 2) :

Droit au remboursement à 110 % brut de la valeur nominale

Remboursement à l'échéance :

Droit au remboursement à 100 % minimum de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de remboursement automatique anticipé, faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur. Plus-value potentielle sujette à la performance de l'indice EURO STOXX 50®.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Société Générale).

Données techniques (suite)

Fiscalité belge

Précompte mobilier : Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique. Sauf modifications légales : 30% de précompte mobilier (PM) sur les coupons / primes distribués.

Taxe de Bourse : Aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (max. 1.300 EUR) par opération (sauf modifications légales).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Services plaintes

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes: Beobank NV/ SA Customer Service Center, Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles ou par mail au contactinfo@beobank.be.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin asbl - North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

E-mail: Ombudsman@Ombudsfin.be / Tél. : +32 2 545 77 70



Pour plus
d'informations,
prenez rendez-vous
dans **votre agence**
Beobank ou surfez sur
beobank.be

Date ://

Nom Prénom :

Signature : **Je déclare avoir reçu ce document de 12 pages concernant Société Générale (FR) Auto-Callable Note Eurozone 2028 avant la souscription.**

.....

(1 copie pour le client / 1 copie pour le point de vente)